

# Etat réel et supposé de la qualité des eaux en Bretagne

Christian Buson décembre 2006

Selon l'opinion dominante, la région Bretagne constituerait aujourd'hui, l'illustration de « l'horreur écologique ». L'équation en serait simple : la qualité des eaux est fortement dégradée en raison du développement excessif de l'élevage ; les déjections des troupeaux saturent les terres, les nitrates en excès polluent les rivières et les mers, l'eau potable y est de mauvaise qualité, les prolifération d'ulves qui génèrent les « marées vertes », en constituent l'illustration criante.

Nous travaillons depuis près de 30 ans dans des organismes publics et privés de recherches et d'études, sur les relations entre les activités agricoles et industrielles, et l'environnement. Nous avons établi une synthèse de ces différents travaux et nous pouvons résumer leurs principaux enseignements :

- la comparaison interrégionale sur la qualité des eaux amène au constat que les eaux bretonnes sont plutôt de meilleure qualité que dans de nombreuses autres régions françaises ou européennes,
- les données suffisamment complètes sur la qualité des eaux ne sont disponibles que depuis une quinzaine d'années, ce qui rend les études de tendance hasardeuses,
- le calcul des retours de déjections animales sur les terres agricoles fait apparaître un apport moyen de 138 kg d'azote par hectare de terre agricole, soit beaucoup moins que le seuil arbitraire de la Directive Nitrate fixé à 170 kg d'azote à l'hectare, et surtout bien moins que les besoins agronomiques des rotations présentes, qui se situent au-delà de 230 kg de N/ha/an. La plus grosse part des apports provient d'ailleurs des bovins (près de 65%).
- Ainsi plutôt qu'une « saturation des sols agricoles », du à un excédent provenant des élevages, nous devrions parler d'un **déficit de fertilisants organiques**, qu'il est nécessaire de compenser par des engrais minéraux, pour maintenir la fertilité des sols pour les générations futures,
- Par ailleurs, la norme sur les nitrates dans l'eau potable s'appuie sur un ensemble de considérations sanitaires anciennes que de nombreuses découvertes récentes rendent définitivement obsolète :
  - l'organisme humain produit constamment des nitrates, dits endogènes ; elle en produit d'autant plus lors des réactions de défense de l'organisme,
  - il est impossible de distinguer les nitrates de l'eau, de ceux des légumes, de ceux autorisés comme additifs alimentaires ; or les légumes unanimement reconnus comme bénéfiques à notre santé, nous apportent l'essentiel des nitrates de notre alimentation,
  - si l'eau potable était dangereuse à partir de 50 mg/l de NO<sub>3</sub>, les autorités publiques devraient immédiatement interdire toute vente de légume et de charcuterie, et en interdire la consommation, ce qui constituerait une immense erreur nutritionnelle, diététique, sanitaire et accessoirement gastronomique,
  - les nitrates n'ont aucun effet négatif sur la santé, et ce quelque soit la dose, l'âge, etc... des consommateurs,
  - les **nitrates ne présentent que des effets bénéfiques** et sont au cœur d'un système naturel de défense vis-à-vis des agents pathogènes ;

- la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme est infime chez le nourrisson. Elle reste faible ensuite, chez l'enfant ou l'adulte, de sorte que les nitrites ne sauraient provoquer le moindre trouble pour la santé humaine,
  - les nitrites eux-mêmes sont aujourd'hui considérés comme bénéfiques, sauf pour le nourrisson de moins de quatre mois,
  - l'application du pseudo « principe » de précaution pour maintenir le statu quo, concernant la norme sur l'eau potable est inopérante, s'agissant d'un ion bénéfique.
- Concernant l'environnement :
- le cycle de l'azote comprend une phase gazeuse, et l'atmosphère est le principal réservoir d'azote,
  - aucun enrichissement progressif et cumulé des eaux en azote n'est observé,
  - les perturbations des milieux aquatiques (« eutrophisation ») n'ont jamais pour cause l'azote, mais uniquement le *phosphore présent dans le milieu aquatique*,
  - les cyanobactéries responsables de ces perturbations (l'« eutrophisation ») utilisent l'azote atmosphérique, qui n'est jamais limitant ; elles ne peuvent proliférer qu'en présence de quantité importante de phosphore dans l'eau ; cela constitue une erreur historique d'avoir trop longtemps négligé l'élément phosphore et toléré des rejets en rivières des stations d'épuration, sans norme de rejet sur ce paramètre ; ceci est encore vrai actuellement,
  - les nitrates peuvent contribuer à restaurer les masses d'eaux « eutrophisées »,
  - contrairement aux hypothèses de certains océanologues, et aux modèles qu'ils ont cru pouvoir en tirer, les proliférations d'ulves ne se manifestent pas plus, ni de façon plus intense, dans les secteurs recevant plus de nitrates d'origine terrigène ; ces proliférations sont localisées à certaines baies, pour lesquelles les conditions hydrodynamiques particulières favorisent un effet de lagunage en milieu côtier, et ce, quelque soit la quantité de nitrate et d'azote en présence,
  - les quantités de N présentes dans les ulves, même lors des épisodes de prolifération importante, restent infimes, comparées aux masses d'azote en jeu dans le milieu marin, provenant de toutes origines (terrigenes, marines et atmosphériques)
  - en conséquence ***aucune réduction des masses d'azote ne sera capable de créer une « faim d'azote » limitant la production d'ulves*** dans les milieux marins côtiers au point de limiter la croissance des ulves,
- par ailleurs, la richesse en nitrate, variable dans le temps et dans l'espace, ne peut constituer un indicateur pertinent de la qualité des eaux.

Nous sommes donc autorisés à conclure que l'opinion dominante à propos de l'état de la qualité des eaux en Bretagne est erronée. Le lien supposé entre les activités agricoles et la dégradation de la qualité des eaux ne peut être établi.

La « traque » des nitrates, qui constitue l'objectif central de notre politique environnementale depuis plusieurs décennies, et qui est sensée améliorer la qualité des eaux, est scientifiquement infondée, écologiquement inutile et dangereuse, s'agissant d'un sujet dénué de tout risque sanitaire et environnemental. La diversion qu'elle entraîne est préjudiciable à nos économies.